



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



GUIDE AUX COMMUNES

Comment être labellisé « Villes et Villages Fleuris » ?



**GRILLE D'ÉVALUATION,
MODE D'EMPLOI** p.3

CHAPITRE 1
VISITE DU JURY p.4

CHAPITRE 2
**MISE EN ŒUVRE DU PROJET
MUNICIPAL** p.6

CHAPITRE 3
**ANIMATION ET PROMOTION DE
LA DÉMARCHE** p.8

CHAPITRE 4
PATRIMOINE VÉGÉTAL p.9

CHAPITRE 5
GESTION ENVIRONNEMENTALE p.10

CHAPITRE 6
QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC p.11

CHAPITRE 7
ANALYSE PAR ESPACE p.11

GRILLE D'ÉVALUATION, MODE D'EMPLOI

Vous êtes élu.e municipale (maire, adjoint.e, conseiller.e), agent des services techniques (cadre de vie, espaces verts, urbanisme, voirie, environnement, transports, etc) jardinier.e et/ou bénévole.

Vous êtes activement engagé.e dans une démarche de valorisation du cadre de vie de votre commune.

Vous voulez progresser dans le label « Villes et Villages Fleuris » ou engager une démarche de labellisation.

Ce guide invite à vous familiariser avec la grille d'évaluation nationale et à concevoir votre projet municipal. Il permet également de mieux connaître et comprendre les attentes du label en matière d'amélioration du cadre de vie. ■

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE LABELLISÉE « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » ?

C'est une commune qui :

- S'engage en faveur de l'amélioration du cadre de vie.
- Accorde une place privilégiée au végétal dans l'aménagement de l'espace public.
- Agit en faveur de l'environnement et de la biodiversité.
- Place l'humain au cœur de tous ses projets.
- Développe son attractivité touristique, économique, résidentielle et commerçante.

Le label témoigne d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence et pour laquelle les élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles sont impliqués.

Ce guide est un outil d'aide à la réflexion pour apporter des réponses adaptées à l'identité de chaque commune. ■

VISITE DU JURY - COMMENT L'ORGANISER ?

1

Le dossier, envoyé en amont de la visite, est construit selon les six grandes thématiques de la grille d'évaluation. Il présente la commune et met en avant l'ensemble des actions mises en œuvre par de brèves explications illustrées.

5

La commune utilise un moyen de transport adapté, qui permet d'échanger dans de bonnes conditions avec l'ensemble des personnes présentes, de prendre des notes et des photos.



The background features a stylized illustration of a village. A pink path winds through the scene. On the left, a person in a yellow shirt and blue shorts is riding a red bicycle. The houses are colorful, with blue roofs and red or yellow walls. There are green bushes and trees. In the bottom left corner, there is a sign for 'Villages Fleuris' with a logo of a flower and the text 'DE LA QUALITÉ DE VIE'.

2

Le jour de la visite, les élus (maire et/ou adjoints) sont présents pour accueillir le jury, accompagnés des responsables techniques et bénévoles impliqués dans le projet de labellisation.

3

Une brève présentation de la commune est exposée aux membres du jury. Elle présente les spécificités de la commune ainsi que les actions menées en cohérence avec les exigences du label.

4

L'itinéraire de visite doit permettre au jury de découvrir dans le temps imparti les réalisations communales. Il est nécessaire de diversifier les sites visités (centre-ville, entrées de ville, quartiers d'habitation, parcs et jardins, espaces naturels...).

MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Les questions à se poser :

➔ Que signifie pour les équipes municipales (élus, techniciens) être labellisé « Villes et Villages Fleuris » ?

➔ Quelles sont les motivations de l'équipe municipale pour entrer ou progresser dans le processus de labellisation ?

➔ Comment la commune prend-elle en compte les éléments qui caractérisent son territoire et constituent son identité (contexte géographique, environnemental, culturel, social, économique...) ?



➔ Quelle stratégie d'aménagement paysager est mise en œuvre, en lien avec les attentes et les usages des habitants ?

➔ Comment est assurée la présence de végétaux tout au long de l'année ?

➔ Comment sont associés les différents acteurs communaux concernés par les projets d'aménagement de la commune (élus, techniciens, bénévoles...) ?

➔ Quels sont les outils juridiques, architecturaux sur lesquels s'appuie la municipalité pour mener à bien ses projets (charte du paysage, nuanciers, PLUI...) ?



➔ Par quels moyens la commune associe-t-elle les autres gestionnaires de l'espace public ?

➔ Comment est défini le plan de gestion* des espaces paysagers communaux ?

➔ Ce plan de gestion est-il bien mis en œuvre en fonction des différents sites (gestion différenciée**) ?



**Plan de gestion : Document de planification de la gestion des espaces paysagers communaux*

s'appuyant sur un inventaire et sur des critères de suivi tangibles prenant en compte la typologie des espaces, leurs objectifs et contraintes de gestion, le calendrier ainsi que les usages qui en sont fait.



***Gestion différenciée : le plan de gestion différenciée s'appuie sur le plan de gestion communal.*

Il s'agit de gérer de manière écologique les différents types d'espaces définis sur le territoire, en adaptant les pratiques de gestion aux usages ainsi qu'aux caractéristiques naturelles. Une approche du territoire par la « gestion différenciée » consiste à le diviser

en « classes d'entretien » qui peuvent par exemple comprendre :

- *Classe 1 : les espaces paysagers structurés (abords de mairie, de monuments historiques, de bâtiments publics, de cœur de bourg...)*
- *Classe 2 : les espaces d'accompagnement (quartiers d'habitation, stationnements, espaces sportifs...)*
- *Classe 3 : les espaces naturels (zones humides, sentiers, voiries secondaires...)*

Une gestion différente est adoptée pour ces différents espaces.

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE



Les questions à se poser :

→ Quels sont les outils qui permettent aux habitants d'être informés des démarches participatives* entreprises par la commune ?

→ Comment les suggestions des habitants sont-elles intégrées au programme d'actions lié au label ?

→ Par quels moyens la commune sensibilise-t-elle les habitants au respect de l'environnement, de la biodiversité et aux nouveaux modes de gestion environnementale ?

→ Comment la commune assure-t-elle la promotion touristique de son territoire ?

→ Les acteurs locaux du tourisme sont-ils associés à votre démarche ? Communiquent-ils sur vos actions auprès des visiteurs ?

→ La promotion de votre label est-elle effective vers les différents publics (acteurs locaux du tourisme, habitants, visiteurs...) et sous quelle forme ?



**Démarche participative : projet ou action définie/ mis en place en relation étroite entre toutes les parties prenantes (élus, techniciens, habitants).*

La participation peut prendre diverses formes que sont l'information, la consultation, la concertation ou encore la coproduction, et ce, à différentes phases d'un projet, de sa définition à sa gestion.

PATRIMOINE VÉGÉTAL

Les questions à se poser :

- Comment la commune favorise-t-elle la diversité botanique sur son territoire ?
- Comment enrichit-elle la palette végétale existante ?
- Comment sont prises en compte les contraintes naturelles et les zones à aménager dans le choix des plantations ?
- Comment s'assure-t-elle de planter les bonnes essences au bon endroit ?



- La commune procède-t-elle à un inventaire et à un diagnostic du patrimoine végétal ?
- Se donne-t-elle les moyens d'un entretien et d'une protection de qualité ?
- La commune dispose-t-elle d'un plan de renouvellement du patrimoine arboré et arbustif ?

- La commune s'attache-t-elle à souligner son identité par des réalisations paysagères créatives ?
- Comment s'effectue l'harmonie des compositions florales ?



GESTION ENVIRONNEMENTALE

Les questions à se poser :

- ➔ Quels sont les outils mis en place par votre commune pour connaître, inventorier, protéger la biodiversité* et les habitats présents sur le territoire ?
- ➔ Quelles sont les actions développées (projet d'aménagement, atlas de la biodiversité, journées nationale ou mondiale de la biodiversité, inventaire participatif...) ?
- ➔ Quels partenaires participent à la réalisation de ces projets environnementaux ?
- ➔ La commune connaît-elle bien les spécificités de ses sols ? Comment assure-t-elle leur protection (érosion, artificialisation, pollution, etc) et leur valorisation (fertilité, drainage, paillage, etc) ?
- ➔ Comment gère-t-elle de façon économe sa ressource en eau ?
- ➔ Comment s'applique-t-elle à réduire les consommations énergétiques pour la gestion des espaces publics ?
- ➔ La commune limite-t-elle la production de déchets verts et de quelle manière les valorise-t-elle ?
- ➔ Existe-t-il un document dans lequel cette démarche « zéro-pesticides » est formalisée ?
- ➔ La commune est-elle à l'initiative d'autres actions innovantes qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (îlots de chaleur, désartificialisation des sols, etc) ?



**Biodiversité : désigne l'ensemble du vivant c'est-à-dire la faune, la flore et les habitats.*

CHAPITRE 6

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Quelles démarches sont engagées pour :

→ Maîtriser la présence de panneaux publicitaires sur la commune et gérer l'intégration paysagère des enseignes commerciales et commerciales ?

→ Rénover les bâtiments publics et inciter les habitants à la rénovation et à l'entretien de leurs propriétés ?

→ Supprimer les réseaux sur son territoire à l'occasion de projets communaux ou autres (électricité, télécommunications, eau, assainissement, éclairage public, fibre optique...)?

→ Assurer la qualité de la voirie et des circulations ainsi que la propreté de l'espace public ?

→ Intégrer le mobilier urbain à l'espace public de façon homogène et harmonieuse ?

→ Rendre accessibles les aménagements et les équipements aux diverses formes de handicap ?

→ Favoriser la santé et le bien-être des habitants (lutte contre la pollution et les nuisances environnementales, création de parcours de santé, alimentation biologique, rénovation de l'habitat, etc) ?

CHAPITRE 7

ANALYSE PAR ESPACE

Les recommandations précédentes sont-elles mises en œuvre pour :

- ☑ Les entrées de communes
- ☑ Le centre de commune
- ☑ Les abords d'établissements publics
- ☑ Les quartiers d'habitation
- ☑ Les cimetières
- ☑ Les parcs et jardins
- ☑ Les jardins à vocation sociale et pédagogique (familiaux, partagés, ouvriers)

- ☑ Les espaces sportifs
- ☑ Les aires de jeux
- ☑ Les zones d'activités
- ☑ Les espaces naturels
- ☑ Les maillages et coulées vertes
- ☑ Les mobilités douces et infrastructures de déplacement
- ☑ Les espaces de loisirs et d'hébergement
- ☑ Autres espaces



**Ministère de l'Économie des Finances
et de la Relance**

Télédoc 311

6 rue Louise Weiss
75703 PARIS cedex 13

Tél. : 01 44 97 06 41

Email : message@cnvvf.fr

www.villes-et-villages-fleuris.com

